Extrait N° 16 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 5 MARS 2010

L'an deux mil dix, le cinq mars à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **25 février 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine* a donné mandat à Mme LUCAS Roseline - **Mme HEBERT Monique*** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. FRINGUE Mickaël** a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. DENNEMONT J. Daniel - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mmes MEZINO Sylvaine et HEBERT Monique sont arrivées au cours de la discussion de la 8ème affaire.**

& &
&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 16 / Information du conseil municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics : MAPA

Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Le listing des concessions délivrées dans le cimetière est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente désignées ci-après :

Réf. Cadast.	Surface	P.O.S.	Situation	Propriétaire
AR 419	960 m²	UC	18 Chemin de Ligne	DRONIOU Johann
AM 1268 AM 1269	941 m²	UC	10 Lot. Caffarel	MARCHAIS Laetitia
AN 938	421 m²	1 NAU	7 Ch. Des Baies Roses	SZUDROWICZ Gilles
AS 939	Terrain : 6286 m² Villa	UC	Av. Gal de Gaulle	ADOU Dominique
AS 961 AS 962	Terrain : 2163 m² Appt. 54	1 NAUc	Rue du Lycée Rés. Les Sirènes	PRABONAUD Bernard
AN 956	918 m²	1 NAU	Les Bananes	APAYA Michel
AS 60	1134 m²	UC	Chemin Bateau	HOARAU Anéa Rita
AL 506	436 m²	1 NAu	1 Rue des Jambrosades	FIGUIN Thierry
AI 910	501 m²	2 NAu	27 Chemin Boyer	RICA Jack Joël
AS 950 AS 953	Terrain : 2038 m² Appt. 30	UC	5 Chemin Bateau	BERTIN Yannick
AP 1154	62 m²	2 NAU	89 Chemin Labrune	EURL CZAPLA

MAIRIE DES AVIRONS

AD 1311 AD 1312 AD 1332	447 m²	UD	3 Chemin des Troènes	BENARD Jean Marc

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS